

Évaluation des établissements
Évaluation des formations

RAPPORTS D'ÉVALUATION DE L'ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE DE VERSAILLES ET DE SES FORMATIONS

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2024-2025

VAGUE E

Rapport publié le 11/12/2025

Au nom du comité d'experts :

Marie Wozniak, présidente du comité

Pour le Hcéres :

Coralie Chevallier, présidente du Hcéres

Le Haut Conseil de l'évaluation de l'enseignement supérieur et de la recherche (Hcéres) est une autorité publique indépendante. Il est chargé de l'évaluation des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, des organismes de recherche, des structures et unités de recherche, et des formations.

En application des articles R. 114-15 et R. 114-10 du code de la recherche, les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts sont signés par les présidents de ces comités et contresignés par la présidente du Hcéres.

Messages-clés de l'évaluation

Placée sous la tutelle conjointe du ministère de la Culture et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche, l'École nationale supérieure d'architecture de Versailles (Ensa-V), existe depuis 1969. Elle est établie dans les Petites Écuries du Roy appartenant au domaine national du Château de Versailles. Elle se positionne géographiquement dans l'ouest parisien, et au plan universitaire dans un double partenariat avec CY Cergy Paris Université et l'Université Paris-Saclay.

La présente évaluation intervient alors qu'un premier cycle de gouvernance s'est achevé à la suite de la réforme de 2018 et dans un contexte de renouvellement de la direction de l'école. Le directeur en poste depuis neuf ans, a achevé son dernier mandat peu après la visite du comité Hcéres.

Au cours de la période de référence 2019-2024, l'établissement a réalisé des progrès significatifs pour renforcer sa situation financière, notamment en augmentant ses ressources propres, ce qui lui a permis de diversifier ses enseignements, tout en soutenant ses cycles de formation aux métiers d'architecte (Diplôme d'études en architecture [DEEA] et Diplôme d'État d'architecte [DEA]) avec des moyens suffisants. Si l'Ensa-V a enrichi son offre de formation, elle n'est pas encore parvenue à suffisamment renforcer le lien entre ses formations et ses activités de recherche, notamment dans le cycle de niveau master. Le comité recommande à l'établissement de collaborer avec les organismes de recherche nationaux et les universités afin d'exploiter pleinement le potentiel de son laboratoire unique et de faire de ses activités de recherche le second pilier de sa stratégie.

Bien que la période actuelle soit relativement favorable pour l'établissement, grâce à un projet d'école fédératrice, une sérénité retrouvée avec son personnel et des moyens à la hauteur de ses ambitions, son pilotage reste informel. Les procédures d'arbitrage et de régulation ne sont pas formalisées, et ce sont toutes les communautés de l'école qui s'en trouvent affectées. Au cours de la période qui s'ouvre, l'Ensa-V devra progresser en matière de pilotage, de dialogue social, de prise en compte de l'expression étudiante et d'intégration des étudiants à la gouvernance. Elle devra également valoriser ses doubles diplômes et ses travaux de recherche. Il s'agit d'un enjeu d'attractivité par rapport aux autres écoles nationales supérieures d'architecture.

| FORCES PRINCIPALES | FAIBLESSES APPELANT UNE VIGILANCE PARTICULIÈRE |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none">Une école fédérée autour « d'une culture du projet ».Une offre de formation qui est centrée sur l'insertion professionnelle en agence d'architecture.Une école en phase avec les enjeux contemporains de l'architecture.Une école ancrée localement et pleinement actrice du débat national dans le champ de l'architecture.Une administration compétente et efficiente. | <ul style="list-style-type: none">Un dialogue à renouer entre les représentants des étudiants et l'école.Une place insuffisante accordée à la recherche.L'absence d'une démarche d'ensemble relative à la Responsabilité sociétale et environnementale (RSE) malgré l'affichage d'une ambition forte sur les transitions.Un pilotage informel, fortement incarné par l'actuelle direction, qui peut s'avérer fragile. |

RECOMMANDATIONS PRINCIPALES

- Saisir l'occasion de l'arrivée d'une nouvelle direction pour proposer une lecture critique du projet d'établissement et de son pilotage.
- Redonner aux étudiants une place dans la gouvernance et l'organisation : rétablir le dialogue avec la représentation étudiante afin de retrouver une confiance mutuelle, rendre visible la politique de la vie étudiante (instances, administration, communication) et veiller à intégrer pleinement les étudiants élus dans les instances (points à l'ordre du jour, prise de parole, portage de sujets en propre, etc.).
- Stratégie, positionnement et tutelles :
 - Donner une dimension stratégique à la relation de l'école à ses établissements partenaires de l'ESR, et élargir les objets et les sujets partagés.
 - Formaliser les attentes de l'école par rapport à ses tutelles et mieux l'inscrire dans les réseaux de l'enseignement supérieur et de la recherche, et dans la politique nationale de l'architecture.
- Gouvernance et fonctionnement :
 - Améliorer la gouvernance : mieux définir la place des instances au sein de l'école en leur permettant d'exercer toutes leurs compétences et garantir un cadre de décision et de gouvernance inclusif (élargir le collectif de pilotage), transparent (formaliser et rendre compte), et partagé (co-construire).
 - Repenser la communication interne en associant les parties prenantes pour plus de pertinence et d'efficacité.
- Formation et recherche :
 - Faire de la recherche le second pilier de la stratégie de l'école en dialogue avec la formation.
 - Construire collégialement l'assise épistémologique de la recherche « par le projet », et de la « culture du projet », et porter avec la même vigueur tous les types de recherche.
 - Engager une structuration réelle et lisible du second cycle.
 - Mettre en place des procédures et des outils permettant d'évaluer convenablement les enseignements et le suivi de l'insertion professionnelle.

Présentation de l'établissement

1/ Caractérisation de l'établissement et de son territoire

L'établissement

- **Date de création :** 1969.
- **Nombre d'étudiants :** 1161 (toutes formations confondues)¹.
- **Répartition des effectifs étudiants pour l'année 2023-2024 :**

| | |
|--|-----|
| DEEA | 533 |
| DEA | 375 |
| HMONP | 130 |
| Doctorants | 26 |
| Étudiants inscrits en première APA | 25 |
| Pourcentage d'étudiants en mobilité internationale | 6% |
| Pourcentage de boursiers du Crous | 21% |

- **Taux d'insertion :** 86% pour les architectes diplômés d'État de l'Ensa-V, 83% pour les titulaires de l'HMONP².
- **Taux de réussite en fin de 3^e année :** 62% (sur la base du nombre d'étudiants inscrits dans l'établissement à N-3 ayant obtenu leur diplôme)³.
- **Frais d'inscription :** 373 euros pour le cycle licence, 512 euros pour le cycle master.
- **Ressources humaines pour l'année 2022-2023 :** 106 enseignants (44 titulaires, 33 associés et 29 contractuels) et 59 agents administratifs techniques et scientifiques.
- **Budget en 2023-2024 : 4.4M€ en AE et 4.2 M€ en CP dont 1.837 M€ de masse salariale** ⁴.
- **Patrimoine immobilier :** l'école est située dans les bâtiments classés de la Petite écurie et de la Maréchalerie sur le domaine du Château de Versailles (11 500 m²). La Petite écurie a bénéficié de travaux de rénovation dans le cadre du Plan de relance (fin de la 2^e tranche en décembre 2023).
- **Écoles doctorales :** le Laboratoire LEAV est membre de l'école doctorale SHS (Université de Paris-Saclay) et membre de l'école doctorale AHSS (CY Cergy Paris Université).

Contexte territorial⁵

- Population étudiante de la région Île-de-France : environ 734 000 étudiants, dont 390 862 dans l'académie de Paris.

¹ Année universitaire 2023/2024.

² Enquête DESC sur les diplômés 2020 - DEPS – MC, 2024. Le taux d'insertion professionnelle moyen des ADE de l'ensemble des ENSA se situe à 92 % (taux de diplômés 2020 déclarant exercer une activité s'inscrivant dans le champ de l'architecture, du patrimoine bâti, de l'urbanisme et du paysage : enquête menée par le DEPS trois ans après leur diplôme). Ce taux est stable et supérieur à 90% depuis 3 ans.

³ Année universitaire 2022-2023.

⁴ Compte financier 2023. La masse salariale ne comprend pas la rémunération des personnels titulaires qui sont gérés par le ministère de la Culture.

⁵ Source : Année 2021-2022, Source : opendata SIES.

- L'enseignement de l'architecture est dispensé en France au sein d'un réseau de vingt et une⁶ écoles nationales supérieures d'architecture (Ensa) comptant 20 000 étudiants (soit la moitié des étudiants des établissements sous tutelle du ministère de la Culture), d'une école privée – l'école spéciale d'architecture (ESA) – et de l'INSA de Strasbourg.
- Les Ensa sont placées sous la double tutelle du ministère de la Culture et du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR) ;
- L'Île de France compte six écoles nationales supérieures d'architecture (Ensa) et une école privée, l'École spéciale d'architecture de Paris :
 - Ensa Paris-Malaquais,
 - Ensa Paris-Belleville,
 - Ensa Paris-La Villette,
 - Ensa Paris-Val-de-Seine,
 - Ensa Paris Est-Marne-la-Vallée,
 - Ensa de Versailles.
- Les six Ensa franciliennes sont engagées, d'une manière plus ou moins intégrée, dans différents regroupements universitaires : Université PSL, Université Gustave Eiffel, Alliance Sorbonne Paris Cité, Hésam, CY Cergy Paris Université.
- L'Île-de-France concentre un tiers (32,6 %) des 30 500 architectes inscrits à l'ordre des architectes en 2023 et 26,6 % des travaux effectués sur le territoire national, soit 15,28 milliards d'euros⁷.
- En 2020, le revenu moyen des architectes était de 48 805 euros selon la Cipav⁸, avec une nette différence entre les femmes (33 495 euros) et les hommes (54 700 euros), et de fortes disparités régionales. L'Île-de-France est la région où le revenu moyen des architectes est le plus élevé (56 336 euros), avec un revenu médian nettement plus faible (35 355 euros). Cette situation ne doit pas occulter une distribution inégale des revenus au sein de la région, avec une moyenne qui est surévaluée par la présence de hauts revenus.

2/ Recommandations de la précédente évaluation (rapport publié en novembre 2019)

Les recommandations du précédent rapport d'évaluation ont été considérées par le comité d'évaluation dans le cadre de ses travaux. Leur analyse est détaillée dans le corps du rapport.

| Recommandations | Suivi |
|--|------------------------------|
| Faire monter en puissance le concept de Campus de la création en consolidant les fondements épistémologiques de la recherche par le projet et en diffusant ses objectifs en interne, de façon à mieux le partager. | Partiellement suivie d'effet |
| Clarifier et renforcer le lien entre formation et recherche, notamment concernant le cycle de niveau Master (DEA) | Partiellement suivie d'effet |
| Maintenir le dialogue social, bien formaliser et sécuriser le suivi des décisions | Partiellement suivie d'effet |

⁶ À compter du 1er mars 2025, l'école d'architecture de l'Île de La Réunion, qui était jusque-là une antenne de l'Ensa de Montpellier, prend son autonomie et devient la 21^e Ensa. Cf. le décret n° 2025-95 portant création de l'École nationale supérieure d'architecture de La Réunion (Ensa-La Réunion publié le 1er février 2025 au Journal Officiel de la République française).

⁷ Source : montant global des travaux déclarés par les architectes à la Mutuelle des architectes français (MAF) en 2020, tel que mentionné sur le site de l'ordre des architectes.

⁸ La CIPAV est la principale caisse de retraite des professions libérales. Le revenu des architectes considéré correspond aux bénéfices non commerciaux bruts des architectes libéraux et des associés non-salariés.

| | |
|--|------------------------------|
| Renforcer une vision partagée des enjeux et de l'avenir de l'école en s'appuyant sur les instances nouvellement mises en place et en affirmant une politique de communication interne | Partiellement suivie d'effet |
| Engager une réflexion afin d'améliorer l'accueil et l'intégration des étudiants en mobilité entrante | Partiellement suivie d'effet |
| Consolider le doctorat par le projet à travers une politique de mobilisation d'enseignants HDR et la recherche active de financement des doctorants, notamment par la voie offerte dans le cadre des bourses CIFRE | Partiellement suivie d'effet |
| Assurer l'équilibre entre objectifs et moyens (par exemple en amplifiant les ressources propres) et être vigilant quant à une possible dispersion dans les multiples projets en cours et envisagés | Suivie d'effet |
| S'assurer que la diversité des enseignements proposée par l'Ensa-V soit soutenue par des moyens suffisants afin de ne pas affaiblir les cycles DEEA et DEA | Suivie d'effet |

L'école a fourni un document synthétisant son point de vue sur la prise en compte des recommandations de la précédente évaluation du Hcéres. Elle estime avoir abouti à des améliorations nettes sur tous les sujets pointés, à l'exception du Campus de la création⁹ : pour ce dernier, les discussions ont repris en 2024, et il a essentiellement vu l'ouverture de la première année commune dite APA¹⁰. Le comité ne partage pas cette lecture. De son point de vue la plupart des recommandations n'ont été que partiellement suivies d'effet.

En matière de gouvernance et d'animation, si les instances sont en place et se réunissent, elles se placent peu en position de stratégies. Il reste également des marges de progrès s'agissant du dialogue social, dont une partie relève d'échanges qui restent trop informels, et de la communication interne, qui est encore insuffisante.

Le lien entre les formations et la recherche reste à conforter, notamment dans le cadre de la restructuration du second cycle. Le financement de la recherche a été amélioré par la mobilisation du dispositif Cifre (5 allocations), mais la part du budget qui revient à l'école reste à définir. Par ailleurs, les 30 doctorants sont encadrés par seulement quatre enseignants titulaires d'une habilitation à diriger des recherches (HDR), ce qui est insuffisant. L'accueil des étudiants étrangers a progressé mais là aussi l'Ensa-V doit déployer des procédures pour favoriser la bonne insertion de ces étudiants dans la vie de l'établissement et dans ses cursus de formation.

Enfin, le comité a constaté que les ressources propres de l'école ont progressé grâce à l'augmentation des frais d'inscription des formations hors DEEA et DEA, et celles-ci bénéficient à tous les cursus.

3/ Rapport d'autoévaluation et visite de l'établissement

Au vu des spécificités que l'Ensa-V a exprimées en amont de l'évaluation (rencontre stratégique entre l'établissement et le Hcéres), deux focus évaluatifs principaux ont été pris en compte par le comité, dans le cadre de son expertise. Le premier concerne les orientations de la politique immobilière de l'établissement après les derniers travaux de rénovation effectués dans le cadre du plan de relance (verrières, charpentes, isolation, couverture, menuiserie, installation de chauffage, ventilation, espaces de travail pour les étudiants). Le second est relatif aux partenariats. À partir des éléments dont le comité a pu disposer dans le dossier d'autoévaluation et lors de la visite sur site, il s'est attaché à moduler ses analyses pour tenir compte des demandes exprimées, tant dans le corps du rapport que dans son avis général sur l'établissement. Il constate par ailleurs un écart important entre la façon dont la direction perçoit le fonctionnement de l'école et la perception de certains acteurs, y compris internes.

⁹ Le campus de la création associe l'Ensa-V à deux écoles partenaires proches par la dimension créative de leurs formations et leur pédagogie par le projet : l'École nationale supérieure d'arts de Paris-Cergy (EnsaPC) et l'École nationale supérieure de paysage de Versailles Marseille (ENSP).

¹⁰ APA pour Arts, Paysage et Architecture.

Pour la présente évaluation, le rapport d'autoévaluation a été transmis au Hcéres en juin 2024. La visite de l'établissement s'est tenue les 4 et 5 novembre 2024 et a permis de réaliser 20 entretiens. Son organisation a pâti d'une communication tendue en amont et d'une organisation insuffisante lors des deux jours sur site. Les experts regrettent qu'un trop grand nombre d'échanges se soient tenus par visioconférence, en particulier lorsqu'il s'agissait de présidents d'instances et de représentants des personnels de l'école. Ils contestent le choix fait par l'école de réunir les étudiants dans un seul panel, ce qui a eu pour conséquence que seuls deux experts ont pu échanger (30 minutes) avec des étudiants sur les deux jours passés au sein de l'école. Les étudiants élus des instances avaient toute leur place dans les panels issus de ces instances, aux côtés des enseignants et des personnels administratifs.

Le comité considère que le rapport d'autoévaluation est synthétique et clair. Il est complété par quelques annexes bien choisies. Il manque cependant des données d'ensemble, sur le corps enseignant notamment, et des éléments de preuve venant conforter l'état des lieux et l'analyse que l'école propose sur ses activités au cours de la période de référence. En dernier ressort, le comité estime que le document manque de recul critique.

En complément du rapport d'autoévaluation, le contrat d'établissement, les axes stratégiques, le rapport social unique, la « revue de projets » et les entretiens constituent des ressources documentaires riches. Ils mettent en lumière le caractère propre d'une école animée par « la culture du projet » qui, si elle est partagée par toutes les écoles d'architecture et clairement au cœur des enjeux architecturaux, est portée comme un étandard à l'Ensa-V. Cette approche se traduit de plusieurs manières :

- une place centrale du projet dans la pédagogie, les autres disciplines étant considérées comme « associées », une recherche peu valorisée ou alors seulement si elle se fait « par le projet » ;
- une place majeure accordée aux praticiens, qui représentent 98,5% des enseignants des champs Théories et pratiques de la conception architecturale urbaine (TPCAU), Ville et territoire (VT) et Sciences et techniques pour l'architecture (STA) ;
- et enfin la persistance de l'atelier dans une continuité avec la tradition des « masses » (sans toutefois en recouvrir tous les aspects)¹¹.

Si les personnels apprécient d'avoir retrouvé la sérénité depuis l'arrivée de la précédente équipe de direction, la confiance entre l'école et certains de ses étudiants paraît très fragile.

La période de référence évaluée aura été marquée par la mise en œuvre des décrets de 2018 modifiant le statut des écoles d'architecture et de leurs enseignants, la crise sanitaire du Covid-19, le mouvement national « Ensa en lutte », la réalisation de lourds travaux de rénovation du bâtiment, mais également la consolidation des ressources propres¹² de l'école qui lui confèrent une situation financière confortable.

Le contrat d'établissement arrivant à échéance en 2026, les recommandations émises dans le cadre du présent rapport pourront venir nourrir les réflexions pour le prochain, de même que les orientations stratégiques propres au ministère de la Culture en cours d'actualisation (la stratégie nationale pour l'architecture, la stratégie de l'enseignement Supérieur Culture [ESC] et la stratégie de la recherche). Si aucune de ces stratégies n'est consacrée spécifiquement aux Ensa, celles-ci n'en constituent pas moins un réseau très homogène au sein de l'enseignement supérieur de la culture, et le plus important numériquement.

Les Ensa affrontent des questions majeures au regard desquelles l'Ensa-V aura à se positionner, particulièrement en ce qui concerne l'avenir du réseau face au double mouvement d'universitarisation et de territorialisation. La

11 « La "masse" est en vigueur dans les ateliers de l'École des beaux-arts tout au long du XIXe siècle. Ce système voulait que les élèves d'un atelier désignent parmi eux un "massier", responsable de gérer la collecte de fonds et les dépenses nécessaires à la vie du groupe et à l'apprentissage de chacun. Il s'agissait par exemple de prendre en charge le loyer, le chauffage, le modèle, le matériel ; autant de frais pour lesquels l'argent des élèves était mis en commun. Précisons que le patron de l'atelier n'intervenait pas dans cette désignation. Ancienne, cette pratique de la masse s'est renforcée sur le plan hiérarchique au cours du XIXe siècle. Chaque atelier ayant un massier à sa tête (...). Cette organisation entre élèves, massiers et grands massiers de section se constate alors même que la culture d'atelier devient une culture d'école propre à l'École des beaux-arts. Durant la dernière décennie du XIXe siècle, les élèves des Beaux-Arts disposent de leur hymne et de leurs fêtes – signe d'un développement de rites et de traditions singulières. L'événement le plus ancien et le plus éclatant de l'affirmation d'une culture commune est le bal des Quat'Z'Arts. (...) Au moment de sa création {en tant qu'association}, la Grand Masse des Beaux-Arts était, davantage qu'une simple association d'élèves et d'anciens élèves, un organe qui fédérait toutes les structures d'étudiants existantes à l'école, qu'il s'agisse des masses d'atelier, des grandes masses de section ou des différents comités et organisations associatives qui géraient les fêtes, les rituels ou autres événements émanant de la culture de l'école ». (cf. La Grande Masse de l'École des beaux-arts (1926-1968) : histoire d'une association fédératrice, par Christophe Samoyault-Muller).

12 Confortées par le coût des formations partenariales (JHPP (22/23) qui est supérieur à ceux du DEEA et du DEA : 1600€ si autofinancement, sinon 4500€ + 380€ (voyage) / TEC XX (23/24) : 300€ si autofinancement, sinon 5000€ / Archi-ingé avec CY : 5000€ par an sur 6 ans, soit 30.000€ (10.000€ par an pour les étudiants hors UE).

question de la tutelle la plus à même de porter les enjeux de transitions, de l'échelle du bâti à celle du « ménagement du territoire » (zéro artificialisation nette), se posera également.

Avis développé de l'établissement

1/ Forces

1/ Une école fédérée autour « d'une culture du projet »

La direction, mise en place en 2015, a réussi à fédérer l'école, après une période difficile, autour de la « culture du projet ». Le directeur sortant la définit selon trois axes, la culture disciplinaire, la culture d'altérité et la culture d'action¹³. La première constitue le fondement d'une « discipline qui se pratique », l'architecture. La seconde recouvre la transversalité scalaire, disciplinaire, de métiers, générationnelle et temporelle. La dernière permet d'analyser, de problématiser, de concevoir, et de formuler. Cette culture du projet irrigue tant les enseignements que le pilotage de l'établissement.

Cette vision, incarnée par le directeur précédent, constitue à la fois une méthode et une orientation de fond, mais non un dogme d'après les acteurs rencontrés. Elle s'est globalement bien diffusée parmi les personnels de l'école, comme en témoigne la reprise récurrente d'éléments de langage comme « fluence » ou « problématisation », sans toutefois que ses fondements soient explicités dans un projet d'école formalisé. L'école affronte les enjeux disciplinaires contemporains, tels que la transition écologique, l'inscription dans le paysage de l'enseignement supérieur et de la recherche, et les réseaux formés avec les acteurs socioprofessionnels.

L'organisation pédagogique est claire et structurée autour de l'enseignement du projet auquel les autres champs disciplinaires sont « associés », voire ils lui sont subordonnés. La communauté enseignante est apparue en phase avec ce principe du projet comme une matrice des thématiques traitées dans les enseignements « associés ». Bien que la sémantique de l'école traduise une hiérarchisation des champs disciplinaires qui pourrait entamer la cohésion du corps enseignant, la transversalité semble généralisée. Néanmoins, elle relève de la seule initiative des enseignants qui est fluide et dynamique, mais qui demeure très dépendante de leur propre volonté. Il n'en reste pas moins que se pose la question de l'animation interne des différents champs disciplinaires, et de leur indépendance épistémologique.

L'école comme institution est également vue comme un projet. En effet, la réorganisation spatiale de l'école visait à changer les relations entre communautés (évolution des règles de vie et de partage de l'espace), de telle sorte que l'administration se place au service des enseignants. Ceux-ci bénéficient ainsi d'un réel appui pour travailler, bien qu'aucun espace ne leur soit réservé en propre (bureaux ou salles des enseignants). Lors des entretiens, le comité a constaté que le corps enseignant est peu présent et semble peu concerné par la vie collective de l'école. Comme le dit le directeur, l'école n'est pas « un creuset », faute d'une rencontre des différentes communautés (enseignants, étudiants, administratifs) sur le site sur des temps suffisamment longs.

Le comité recommande à l'école de saisir l'occasion de l'arrivée en janvier 2025 d'une nouvelle direction pour évaluer les points forts et faibles de cette « culture du projet » en associant l'ensemble de ses communautés, dans une réflexion ouverte et participative.

Outre la culture du projet, l'identité de l'école tient notamment au lieu, les écuries du château de Versailles, et à sa forte appropriation par les étudiants qui en font « leur tanière ». D'autres éléments font moins consensus au sein de l'établissement tel que l'affirmation d'une école située à la « lisière » entre urbain et rural.

2/ Une offre de formation qui vise l'insertion professionnelle, mais qui reste à actualiser pour le deuxième cycle

L'offre de formation de l'Ensa-V s'est diversifiée au cours de la période. Elle présente désormais une réelle richesse qui répond aux enjeux d'insertion des étudiants par la pluridisciplinarité, grâce à des partenariats entre établissements.

La formation initiale s'est enrichie d'une première année commune à l'école d'arts de Cergy et à l'école de paysage de Versailles, ouverte à une vingtaine d'étudiants alliant les arts, le paysage et l'architecture (première

¹³ Entretien inaugural.

année commune dite APA), d'une formation en alternance et d'un double cursus architecte-ingénieur. Le double cursus avec l'Essec sur le management a, lui, été abandonné.

L'Ensa-V forme des diplômés appréciés pour leur formation au projet dans des contextes diversifiés. Elle est ainsi reconnue par les acteurs institutionnels et socioprofessionnels.

Des formations complémentaires s'adressent à des publics plus aguerris, dont le master Jardins Historiques, Patrimoine et Paysage (JHPP), le mastère Transformation Écologique des Constructions du XX^{ème} (TEC XX) ou encore la préparation au concours d'architecte urbaniste de l'Etat (AUE). Les partenariats viennent conforter un cadre d'apprentissage, certes contraint (configuration des locaux), mais doté d'espaces et d'outils exceptionnels (les ateliers spacieux où les étudiants peuvent étudier et préparer leurs maquettes, le fablab, etc.).

Le premier cycle a été restructuré en profondeur au cours de la période évaluée. Il propose désormais un socle de connaissances et de compétences nécessaires à la poursuite en second cycle. Il n'est pas construit au regard des débouchés professionnels, la grande majorité des étudiants en Ensa poursuivant leurs études jusqu'au master.

Le comité tient à souligner combien le dispositif de première année commune APA (Art, paysage, architecture) est remarquable. Fondé sur la dynamique commune des disciplines qui sont enseignées par le projet, il permet aux étudiants de partager une année avant de déterminer leur choix de poursuite d'étude entre les arts, le paysage et l'architecture. Le comité juge qu'il serait opportun pour le ministère de la Culture de déployer l'APA sur d'autres sites, et sans doute en premier lieu autour des deux écoles nationales supérieures d'architecture et de paysage (EnsaP) de Lille et Bordeaux.

Le second cycle en revanche n'a pas bénéficié de réflexion ni d'évolution majeure. **Le comité recommande à l'établissement de mettre en œuvre rapidement une démarche de structuration réelle et lisible du second cycle tenant compte des débouchés professionnels.**

En matière d'animation, les étudiants ne sont pas associés aux évolutions de la maquette pédagogique. La procédure d'évaluation des enseignements est inopérante¹⁴. Celle-ci est remplacée par une gestion au cas par cas par l'intermédiaire du conseil de la vie étudiante, une instance non statutaire, qui préexistait à la réforme de 2018 et qui lui a survécu. **Le comité recommande à l'école de mettre en place aussi rapidement que possible des procédures et des outils opérationnels pour l'évaluation des enseignements et le suivi de l'insertion professionnelle, en les construisant avec la communauté étudiante, et de garantir des modalités d'évaluation claires et transparentes auxquelles les étudiants pourront adhérer.** Il est en particulier primordial pour la direction de s'assurer que l'ensemble des enseignants font des restitutions constructives et pédagogiques aux étudiants sur les notes qui leur sont attribuées.

3/ Une école en phase avec les enjeux contemporains de l'architecture

L'Ensa-V affiche son engagement à former des architectes capables de répondre aux questions « d'habitabilité du monde, de transition écologique des milieux habités, de révolution numérique et de relation entre le vivant et l'architecture ». En ce sens, elle mise sur la « transversalité » et l'« universalité ». Elle inscrit ainsi pleinement ses activités dans les enjeux contemporains qui animent le secteur de l'architecture, même si cela peut sembler relever parfois du seul affichage.

Les modalités pédagogiques déployées par l'école sont actuelles et adaptées (ateliers *in situ*, construction à l'échelle 1, « design build » [concevoir construire], fabrication numérique, entre autres). Sa présence au sein du réseau scientifique et pédagogique ExpLearn¹⁵ témoigne de son souhait de faire monter en puissance les modalités pédagogiques qui mobilisent l'expérimentation.

La culture de projet à tous les niveaux permet à l'école de s'adapter, et d'être parfois pionnière. Elle précède ainsi certaines des évolutions de la Stratégie Nationale pour l'Architecture (SNA) en cours d'actualisation¹⁶: partenariat avec d'autres écoles de l'enseignement supérieur et de la recherche, recherche par le projet,

¹⁴ Faible taux de réponse aux évaluations des enseignements (DEEA : 155 réponses sur 473 inscrits soit 33%, résultat en baisse, DEA : 46 réponses sur 379 soit 12%).

¹⁵ Le réseau Experiential learning est un réseau labellisé par le ministère de la Culture, qui rassemble les enseignants-chercheurs, les laboratoires et les unités de recherche des écoles d'architecture et de paysage françaises, européennes et internationales sensibles à la question de l'apprentissage par le faire (learning by doing) et par l'expérience (apprentissage expérientiel) dans le domaine de l'architecture et du paysage écoresponsables, de l'art de bâtir avec des matériaux bio et géo sourcés, de la perception holistique de l'espace et de l'environnement naturel et construit.

¹⁶ La SNA actualisée pour la période 2025-2029 a été présentée le 4 février 2025 par la ministre de la Culture.

formation en apprentissage, diffusion et médiation, nouveaux formats pédagogiques ou encore prise en compte de sujets émergents.

Les initiatives attractives, participant à la fois au rayonnement de l'école et à son identité, sont soutenues et mises en œuvre avec efficacité par les personnels administratifs. C'est le cas notamment de la Biennale d'Architecture et de Paysage (Bap !), menée en partenariat avec la Ville de Versailles et l'ENSP, et des différentes actions menées par le centre d'art de la Maréchalerie (expositions)¹⁷.

Toutefois, malgré son dynamisme et sa capacité à développer des projets originaux et pertinents, l'Ensa-V n'apparaît pas comme un chef de file au sein du réseau des écoles d'architecture. Très autonome vis-à-vis du ministère de la Culture, elle échange peu sur ses choix et sur les outils de leur mise en œuvre. De manière assez surprenante, sans qu'apparaisse le lien avec le projet d'établissement, elle a ainsi pris l'initiative de proposer une formation permettant d'obtenir l'habilitation à exercer la maîtrise d'œuvre en son nom propre (HMONP) à Corte (Corse), sans en discuter avec le ministère de la Culture, ni au sein du réseau des Ensa. Si elle estime que sa manière de procéder lui permet de gagner en agilité et en efficacité, elle se prive d'apports enrichissants. **Le comité recommande à l'école de s'inscrire davantage dans le réseau des Ensa et de clarifier ses relations avec ses tutelles (attentes mutuelles).**

4/ Une école ancrée localement et pleinement actrice du débat national dans le champ de l'architecture

L'Ensa-V a construit des partenariats de proximité avec des structures publiques et parapubliques intéressées par les questions d'architecture et de paysage : les collectivités locales (ville de Versailles, région Île-de-France), les bailleurs sociaux (I3F), le conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) des Yvelines, le Pavillon de l'Arsenal, entre autres.

Fondatrice majeure de la Bap ! (Biennale d'architecture et de paysage) d'Île-de-France, l'Ensa-V est remarquablement engagée dans la diffusion de la culture architecturale. Elle assure ainsi une forte visibilité de la recherche et de la pédagogie conduites en son sein. Porteuse d'un centre d'art, La Maréchalerie, elle rayonne également dans le milieu de l'art contemporain. Toutefois, elle n'a pas d'échanges avec la direction générale de la création artistique au sein du ministère de la Culture. Elle est liée à l'École nationale supérieure d'arts de Paris-Cergy et à l'École nationale supérieure de paysage de Versailles (sous la double tutelle du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire) par le projet commun de l'année dite APA (Art, paysage, architecture).

Membre de l'alliance CY Université, l'école noue des partenariats de projet avec des établissements d'enseignement supérieur et de recherche autour de formations en commun (APA, master Jardins historiques, patrimoine et paysage - JHPP, mastère spécialisé Transformation écologique des constructions - TEC XXe, cursus d'architecte-ingénieur). Elle participe également à un programme de recherche porté par CY, l'école universitaire de recherche (EUR) « Humanités, patrimoine et création ». Ces relations sont peu institutionnalisées dans la mesure où l'école est peu représentée dans les structures de gouvernance universitaires, et n'échange pas avec ses partenaires à un niveau stratégique. **Le comité recommande à l'Ensa-V de formaliser une stratégie en matière de partenariats, validée par ses instances et de renforcer sa relation avec les établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche qui sont ses partenaires, en l'enrichissant d'une dimension stratégique (élargir les objets et les sujets partagés).**

Lors de la visite du comité, le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche n'était pas représenté, faute de contacts entre l'école et cette tutelle. Dans les instances en charge de la recherche, c'est le laboratoire de l'Ensa-V, le Léav, qui siège (écoles doctorales SSH 629 de l'université Paris-Saclay et AHSS 628 de CY Université, conseil de l'EUR). Ce manque d'ancrage académique se traduit notamment par une faible capacité à capter des financements dans le cadre de réponses communes à des appels à projets, et par une absence d'appropriation de la culture de l'enseignement supérieur et de la recherche et de ses orientations stratégiques (cf. le rapport issu du groupe de travail pluridisciplinaire piloté par Jean Jouzel intitulé « Sensibiliser et former aux enjeux de la transition écologique et du développement durable dans l'enseignement supérieur » remis en février 2022 à Frédérique Vidal¹⁸). Certains partenaires universitaires, en particulier CY Université, estiment cependant qu'il reste des enjeux à explorer et à exploiter, qui constituent autant d'occasions à saisir.

¹⁷ Crée en 2004, La Maréchalerie est le centre d'art contemporain de l'Ensa-V. Logé dans l'ancienne Maréchalerie des Petites Écuries du château de Versailles, ce centre d'art est un lieu où les correspondances entre art contemporain et architecture sont exposées et mises en réflexion. Accessible à tous, La Maréchalerie offre aux étudiants ainsi qu'au public extérieur à l'école une sensibilisation aux enjeux de la création artistique contemporaine par une proximité avec l'œuvre (cf. site internet de La Maréchalerie).

¹⁸ Frédérique Vidal a été ancienne Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation de 2017 à 2022.

À une échelle plus vaste, l'école n'a pas formalisé de stratégie partenariale avec les territoires au-delà de l'Île-de-France (alors qu'elle a développé une offre de HMONP en Corse) et elle n'est pas toujours partenaire des projets communs aux Ensa. **Compte tenu de son ambition en matière de transitions, le comité lui recommande de renforcer sa présence au sein du réseau pédagogique et scientifique EnsaEco et de contribuer à en nourrir les travaux¹⁹.**

Enfin, l'école affiche dans son rapport d'autoévaluation²⁰ une volonté de coopération internationale, mais les résultats qu'elle avance ne la distinguent pas particulièrement au sein du réseau des Ensa. Elle compte ainsi 24 pays partenaires, propose 33 destinations et réunit plus de 20 nationalités différentes parmi ses enseignants, dont plus de 30 sont bilingues. Elle promeut la mobilité, avec 74 étudiants de Master 1 en mobilité sortante sur 160 (50% de la promotion). Son site internet est traduit en anglais, ainsi que certains supports d'information. Au cours de la période de référence, elle a augmenté le nombre de cours dans cette langue. Comme de nombreuses Ensa, elle propose un master avec un autre pays, en l'occurrence la Chine (université Tongji). Cependant, si l'international est un sujet saillant dans le rapport d'autoévaluation, il n'a pas été abordé spontanément par les acteurs lors des entretiens.

5/ Une administration compétente et efficiente

Les services administratifs sont efficents : budget bien exécuté, recrutements réalisés, projets immobiliers bien conduits, etc. Les équipes ont été stabilisées grâce à une gestion prévisionnelle efficace des emplois et des personnels. L'école est ainsi dotée de nouvelles compétences, notamment en matière de systèmes d'information ou de ressources humaines. Cependant, le comité considère que la transversalité et le partage entre les services devraient être renforcés afin de favoriser une culture administrative commune (appropriation du cadre qui régit les Ensa, connaissance partagée et interprétation identique des textes, procédures formalisées, sensibilisation aux bons réflexes juridiques). La prise de décisions et le pilotage sont concentrés dans les mains de quatre personnes, ce qui est sans doute efficient, mais pas de nature à créer une culture administrative partagée à l'échelle de l'établissement. **Le comité recommande par conséquent à l'Ensa-V d'élargir le collectif de pilotage et d'installer une animation plus inclusive de l'ensemble de l'équipe administrative.**

Les services s'inscrivent dans une gestion opérationnelle efficace, toutefois l'absence de certains documents ou éléments de pilotage doit être relevée, et ce, malgré la formalisation d'une cartographie des risques et d'un plan de contrôle interne comptable et financier. Ainsi, d'un point de vue budgétaire et financier, les opérations pluriannuelles ne sont pas identifiées, alors que la nouvelle réglementation générale budgétaire et comptable publique l'exige. Le comité a noté des problèmes techniques liés aux limites des logiciels employés. Bien que les services inscrivent leurs actions dans une logique d'amélioration continue grâce à une meilleure formalisation des procédures, la démarche qualité de l'école reste à construire.

Le comité ayant constaté par ailleurs que les décisions relatives à la Contribution à la vie étudiante et de campus (CVEC) sont informelles, rappelle que son utilisation doit faire l'objet d'une programmation des actions validée, et élaborée en lien étroit avec les acteurs de la vie étudiante. Conformément à la loi relative à l'orientation et à la réussite des étudiants (ORE)²¹, un bilan annuel de la CVEC doit être présenté en Commission de la formation et de la vie étudiante (CFVE) comme en CA. Les actions financées relèvent ainsi d'un cadre précis dans lequel il convient d'inscrire les financements octroyés au titre de la CVEC.

En matière d'immobilier, les bâtiments de l'école ont la particularité d'être en grande partie classé au titre des monuments historiques. L'école travaille ainsi avec un architecte en chef des monuments historiques et bénéficie de l'appui de l'opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture (OPPIC). Le schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) 2023-2028 est soumis à la validation de la Direction immobilière de l'État et du ministère de la Culture. Durant la période évaluée, l'école a été suffisamment réactive pour bénéficier d'un budget de 23 M€ du Plan de relance pour traiter la déperdition de chaleur liée à la vétusté de la toiture et des menuiseries. L'école a ainsi réussi, dans le respect de son cadre patrimonial exceptionnel, à améliorer les conditions de travail et d'étude.

L'informatique reste un vaste chantier auquel s'attelle le nouveau responsable, qui porte un ambitieux projet numérique incluant le système d'information.

Concernant les ressources humaines, l'école a conduit avec efficience des recrutements durant la période considérée. Cependant, le comité a été surpris par le calcul du plafond d'emplois du titre 3 (emplois rémunérés sur le budget de l'établissement), qui ne tient désormais plus compte des intervenants extérieurs (cf. guides des emplois), ainsi que par les procédures d'ouverture de postes au concours et d'écriture des fiches de postes

¹⁹ Le réseau EnsaEco est le réseau de l'enseignement de la transition écologique dans les Ensa. Il a été fondé en 2016.

²⁰ Rapport d'autoévaluation, page 25.

²¹ <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000036683777>.

s'agissant des enseignants-rechercheurs. Le comité constate que le protocole de 2017²², qui anticipait la mise en œuvre de la réforme statutaire de 2018 portant sur le corps enseignant, n'a pas été pris en compte par l'établissement, bien que des projections aient été demandées par le ministère de la Culture. Il n'a pas eu accès à la stratégie de recrutement des enseignants-rechercheurs, ni à des documents synthétiques présentant une vision d'ensemble du corps enseignant. Dans le rapport d'autoévaluation, la réponse à la référence 8 « La politique des ressources humaines et le développement du dialogue social traduisent la stratégie de l'établissement et contribuent à la qualité de vie au travail de ses personnels. » est ainsi hors sujet.

L'établissement, comme on l'a vu (cf. supra c/), est très autonome dans ses initiatives et n'informe pas systématiquement la sous-direction de l'enseignement supérieur et de la recherche en architecture du ministère de la culture de tous ces choix. Par exemple, l'école a choisi d'augmenter significativement le nombre d'étudiants au cours de la période (de 950 à 1200), sans recueillir un accord formel du ministère de la Culture, qui n'est pas à l'origine de cette initiative. Le comité constate que cette hausse du nombre d'étudiants sans augmentation des dotations et du plafond d'emplois conduit l'Ensa Versailles à avoir un taux d'encadrement particulièrement bas par rapport aux autres Ensa²³.

Les instances de l'école (conseil d'administration, conseil pédagogique et scientifique) ont été mises en place suite aux évolutions statutaires de 2018 et se réunissent régulièrement. Leurs membres sont satisfaits de l'ambiance de travail au sein des conseils et commissions. Toutefois, le comité pointe que les instances n'exercent pas pleinement leurs missions. Elles débattent et délibèrent notamment très peu sur la stratégie de l'école et sur les moyens (humains et financiers) de sa mise en œuvre, car elles sont très peu mobilisées sur ces sujets. Elles s'apparentent ainsi à des chambres d'enregistrement des décisions proposées par la direction de l'établissement. Par conséquent, ces instances ne sont pas des lieux de construction, d'orientation et de prospective.

De la même façon, les instances du dialogue social, le Comité social d'administration (CSA) et sa formation spécialisée ont été installés, conformément aux textes de 2020, et se réunissent plusieurs fois par an. Le climat social est apaisé. Le CSA et son émanation doivent toutefois pouvoir exercer toutes leurs attributions, en étant notamment des forces de proposition. Le comité estime que la gestion des conflits de manière informelle peut paraître efficace, mais qu'elle affaiblit les instances en gênant l'exercice de leurs prérogatives. Ce mode de fonctionnement ne permet pas de formaliser ni de garder une trace des décisions et des procédures internes.

Ainsi, le comité considère que l'administration doit accompagner les instances vers des décisions plus stratégiques afin qu'elles jouent pleinement leur rôle. Il recommande donc de mieux définir la place des instances au sein de l'école en leur permettant d'exercer toutes leurs compétences et en mettant en œuvre une meilleure traçabilité des procédures pour limiter les risques de contentieux, même si le fonctionnement actuel ne présente pas de difficulté sur le court terme, l'école n'ayant pour l'instant que peu d'arbitrages à effectuer pour répartir les moyens.

Enfin, le comité recommande à l'établissement de restructurer la communication interne en associant les parties prenantes pour une meilleure diffusion des décisions et des orientations qu'il a prises.

2/ Faiblesses principales

1/ Un dialogue à renouer entre les représentants des étudiants et l'école

A partir des échanges avec le seul panel d'étudiants choisis par l'école, le comité a constaté une rupture profonde entre la communauté étudiante et l'administration de l'établissement. Si l'école est soucieuse des étudiants qu'elle accueille, elle ne leur donne pas pleinement leur place dans la gouvernance et le fonctionnement. Elle bâtit des dispositifs les concernant sans les associer : la direction exige par exemple que tout affichage soit validé, quelle qu'en soit la nature²⁴. Elle n'a par ailleurs pas convoqué les élus étudiants pour rencontrer le comité Hcéres lors des échanges avec les instances. Le comité n'a pas pu identifier les causes de cette défiance réciproque.

L'Ensa-V s'est dotée d'un schéma de la vie étudiante construit autour de trois axes, dont l'accompagnement vers la réussite des étudiants, la qualité de l'expérience étudiante, la création et l'animation d'un réseau

²² Protocole de préfiguration puis de mise en œuvre de la réforme statutaire de 2018 dans son volet concernant le corps enseignant. Ce protocole prévoyait à terme que, en 2023, la répartition entre profils académiques et praticiens soit la suivante : 70% - 30%. Chaque Ensa devait présenter annuellement une trajectoire pour déployer les nouveaux statuts et les équilibres définis entre 2017 et 2023.

²³ Entretien avec la tutelle Culture.

²⁴ Entretien avec le service de la communication et département développement des partenariats et communication.

d'Alumni. Le comité constate que seul le deuxième de ces axes relève de la vie étudiante. Ainsi, dans le rapport d'autoévaluation, l'acception de l'item « vie étudiante » est biaisée, car trop large. Par exemple, la professionnalisation ou la réussite étudiante sont des sujets de pédagogie et doivent être traitées dans la partie consacrée à la formation. Le risque de mal identifier les sujets relatifs à la vie étudiante est de ne traiter qu'en surface un certain nombre d'entre eux et/ou de confier ces missions à d'autres acteurs (médecine de prévention, Crous, associations).

La vie étudiante au sein de l'Ensa-V est dynamique grâce à un réseau associatif dense et à l'engagement étudiant. Il existe en effet une dizaine d'associations ayant des objets divers²⁵. Ce dynamisme est entretenu par l'école grâce à un financement important à destination des associations, dont une partie provient du versement de la CVEC²⁶, comme le comité a pu le constater lors des entretiens. L'Ensa-V peut ainsi s'appuyer sur les nombreux savoir-faire des bénévoles étudiants qui par exemple prennent en charge l'accueil de leurs homologues extracommunautaires (ArchiAboard), les activités culturelles, les activités festives et sportives (BDE, BADAS), les ateliers manuels (ADN+) ou encore les points de restauration (K'fet). En revanche, certains éléments mériteraient d'être mieux pris en compte par l'administration elle-même pour continuer à améliorer la vie étudiante.

Toute consommation d'alcool étant désormais interdite dans l'école, certains évènements ne sont plus gérés par les associations et les étudiants, et se déroulent hors-les-murs, sans que ne soit endiguée ou prévenue les problèmes liés à l'alcoolisation étudiante. Ce sujet complexe, qui n'est pas propre à l'Ensa-V, mérite d'être traité avec les associations et les acteurs de la prévention, comme cela l'a été pour l'élaboration de la charte des valeurs de l'Atelier²⁷.

L'engagement des étudiants pourrait être mieux reconnu car, de leur point de vue, le dispositif actuel est insuffisant. Les études d'architecture sont exigeantes, et le fait de mieux reconnaître ce travail bénévole en parallèle des études pourrait certainement contribuer à la restauration d'un climat de confiance avec l'ensemble de la communauté étudiante. **Le comité alerte l'école sur le fait qu'il appartient à la CFVE de discuter avec les représentants étudiants de cette valorisation de l'engagement étudiant et également des dispositifs à mettre en place pour que celle-ci soit efficiente.**

Les récentes rénovations et l'instauration d'une charte des valeurs de l'Atelier ont permis de pérenniser et de garantir un accès de tous les étudiants à ces lieux de vie étudiante et de travail, autrefois monopolisés par certains groupes d'étudiants. Lors des échanges avec les interlocuteurs internes de l'école, le comité a constaté que certaines pratiques étudiantes sont assimilables à de la discrimination ou encore à du bizutage. La charte a permis de lutter contre ces comportements néfastes au sein de l'Ensa-V. Certains groupes d'étudiants ou d'anciens élèves cherchent cependant à perpétuer des traditions obsolètes associées à l'appropriation de l'espace. Si cette tendance est à la baisse, elle reste encore présente et impose de poursuivre les efforts engagés en matière d'inclusion de l'ensemble des étudiants. **Le comité recommande ainsi à la future direction d'être très attentive au maintien d'un fonctionnement conforme à la charte au sein de l'Atelier.**

Plusieurs dispositifs ont également été mis en place pour favoriser l'accès aux soins et à la prévention : partenariat avec le service de santé universitaire (SSU), cellule de lutte contre les violences et harcèlements sexistes et sexuels (VHSS), accès aux informations à la rentrée. Mais ces dispositifs ne semblent pas répondre totalement aux besoins des étudiants. **Le comité recommande de mieux échelonner sur l'ensemble de l'année la communication relative aux aides et aux « bons plans étudiants », et d'informer ainsi toutes les promotions. Il est important de garantir une diffusion optimale de l'information durant l'ensemble de la scolarité, et pas uniquement lors de la première semaine de L1.** Cela pourrait par exemple passer par une hiérarchisation des courriels pour favoriser la lecture des informations les plus importantes, ou bien par la mobilisation des canaux de communication des associations étudiantes et des responsables de promotions pour transmettre certaines informations. Enfin, l'arrivée du SSU directement dans l'école est une très belle avancée, qui va de pair avec la venue plus régulière des médecins dans l'établissement.

Si la vie étudiante est développée au sein de l'Ensa-V, les étudiants considèrent que leur parole est peu entendue dans l'école et ses instances²⁸. Les élus étudiants n'ont pas été associés aux entretiens du comité Hcéres avec les élus des diverses instances, ce qui illustre une différence de traitement par rapport au corps enseignant et aux personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé (ATSS). Le comité n'a pu rencontrer les étudiants qu'au cours d'un seul entretien regroupant leurs représentants dans les instances, les associations et les ateliers. Pourtant, les élus étudiants sont des acteurs proactifs pour proposer des solutions à certains

²⁵ ADN+ (design), ArchiAbroad (international), Archivoile (sport), BADAS (sports), BDE (vie étudiante), K'fet (restauration), L'Arsenik (culture : théâtre d'improvisation), La Grande Mousse (fanfares), La Green Pousse (écologie), Objectifoto (photos), Odyssee (aventure).

²⁶ Voir pages 34 et 35 du rapport d'autoévaluation (30k€ en moyenne par ans durant la période de référence évaluée).

²⁷ L'Atelier (ou ateliers 13, 14, 19) est un espace de travail partagé, destiné à l'ensemble des étudiants de l'Ensa Versailles. Ce lieu composé de trois espaces situés dans les salles E106, E105 et E225 est librement ouvert. Les étudiants peuvent s'y installer pour travailler et expérimenter. Des casiers en libre-service sont à disposition à l'entrée de chaque atelier pour déposer et stocker leurs affaires. Le fonctionnement de l'Atelier est soumis au règlement intérieur et à la Charte des Valeurs dont il respecte toutes les dispositions notamment en termes d'accès, d'hygiène, de santé et de sécurité ainsi que de lutte contre les VHSS (cf. site internet de l'Ensa-V).

²⁸ Entretien avec le panel d'étudiants.

problèmes et sont volontaires pour assumer leurs prérogatives au sein des instances. Si le conseil de la vie étudiante, instance non statutaire que l'école a choisi de conserver, permet de régler rapidement certains dysfonctionnements, cela ne doit pas empêcher la CFVE d'accomplir l'ensemble de ses missions, en particulier s'agissant des sujets de vie étudiante dont elle s'est très peu saisie au cours de la période de référence.

Plusieurs actions pourraient être entreprises en concertation avec les élus étudiants :

- Refondre les enquêtes d'évaluation des enseignements pour qu'elles répondent aux attentes et aux modes de fonctionnement des étudiants. Ce travail permettrait une meilleure participation des étudiants à l'évaluation de leur formation.
- Développer la mise en place d'enquêtes concernant des sujets tels que les moments festifs, la santé, la précarité, les rythmes ou encore les contenus des enseignements, afin d'établir de réels « audits des formations et de la vie étudiante » et ainsi de mieux orienter les politiques en matière de vie étudiante.
- Intégrer des représentants des étudiants dans les jurys de fin d'année, dans le respect du cadre réglementaire le cas échéant²⁹, pour rendre ces commissions moins opaques pour les intéressés et développer les débats en leur sein, tenir des jurys intermédiaires en fin de semestre, pour permettre aux étudiants de se situer à mi-année.

Il est pour conclure indispensable de mieux associer les représentants des étudiants à la vie institutionnelle de l'école en leur donnant une place plus importante. Pour rendre cela possible, la « vie étudiante » doit être un volet stratégique bien plus marqué et identifié dans l'établissement, son organigramme et ses instances. **La fonction « vie étudiante » étant absente de l'organigramme de l'école, le comité recommande de l'institutionnaliser au sein de la direction de la formation et de la recherche afin de favoriser l'inscription des sujets qui en relèvent dans les discussions de la CFVE et du comité de direction.** De cette façon, les élus étudiants et les points de discussion qu'ils portent (points à l'ordre du jour, prises de parole, portage de sujets en propre, entre autres) seront mieux intégrés par l'école, dont les instances doivent garantir la libre expression de tous les élus. Le comité a constaté que les étudiants craignent aujourd'hui d'être sanctionnés lorsque, dans une instance, et dans leur rôle de représentants élus, ils font part d'une vision critique³⁰.

2/ Une place insuffisante accordée à la recherche

L'Ensa-V dispose d'un unique laboratoire de recherche, le Léav, qui n'entreprend aucun lien avec les organismes nationaux de recherche. Il réunit 68 personnels, doctorants compris, dont 30 permanents (fin 2023), 26 étant titulaires d'un doctorat et 6 d'une HDR³¹. Il ne compte qu'un seul personnel d'appui à la recherche, sa directrice, qui est une ingénierie de recherche du ministère de la Culture (titulaire d'une HDR). Le laboratoire est attractif (16 demandes d'entrées au cours de la période), y compris auprès d'enseignants non docteurs qui souhaitent s'acculturer à la recherche. Cependant, la faiblesse des forces vives en recherche représente un point de vigilance pour le laboratoire (peu de docteurs et d'HDR et peu de membres qui publient). Le rapport d'autoévaluation mentionne que 98,5% des enseignants des champs Théories et Pratiques de la Conception. Architecturale et Urbaine, Ville et territoires et Sciences et techniques pour l'architecture sont des praticiens, ce qui conduit le comité à s'interroger sur le potentiel scientifique du laboratoire dans ces disciplines majeures pour l'école.

Le Léav accueille une trentaine de doctorants, encadrés ou co-encadrés par quatre enseignants-chercheurs seulement, ce qui constitue une lourde charge pour un faible niveau d'encadrement. Les doctorants présentent des profils variés, dont des praticiens en autofinancement. Bien qu'isolés les uns des autres, ils se sentent bien accueillis et valorisés (cf. exposition de leurs travaux lors de la visite) et certains enseignent également. Aucun des interlocuteurs rencontrés n'identifie de difficultés liées à la précarité des doctorants et des jeunes docteurs. Pourtant, le comité constate que leur insertion n'est suivie ni par le laboratoire, ni par l'école, ni par l'école doctorale, et qu'elle ne fait l'objet ni d'échanges formalisés, ni d'une valorisation particulière.

Sur le site de l'école, le doctorat est présenté comme étant scindé en deux et relevant de deux écoles doctorales (ED) : d'une part, le doctorat en architecture (ED SSH 629) et d'autre part, le doctorat par le projet (ED AHSS 628). Si, au sein du laboratoire, l'ouverture prime, cette ligne de fracture en ces deux conceptions du doctorat est très nette dans le discours institutionnel porté notamment par la direction, qui valorise très fortement

²⁹ Le code de l'éducation et les arrêtés encadrant les études d'architecture ne précisent pas la composition des jurys de fin d'année, hors des deux années de fin de cycle.

³⁰ Entretien avec le panel d'étudiants.

³¹ Rapport d'autoévaluation, page 37.

le doctorat par le projet. Or la « recherche par le projet » ne résume pas la recherche conduite au sein de l'école, elle demeure de surcroît mal définie épistémologiquement, malgré le soutien précieux de l'EUR. **Le comité recommande de construire collégialement l'assise épistémologique de la recherche « par le projet », et de porter avec la même vigueur les autres types de recherche.**

D'une manière générale, la recherche est peu présente dans la stratégie de l'école, y compris à l'international³², et peu mise en lumière. Elle n'est soutenue ni financièrement (moyens inexistant pour la recherche, mis à part les crédits fléchés par le ministère de la Culture et ceux qui sont liés à des projets de recherche³³), ni en ETP (les demandes de transferts de charges pédagogiques pour recherche ne donnent pas lieu à discussion). Le conseil d'administration ne lui accorde que quelques minutes par an lors d'un rapide bilan. La « Journée de la recherche » est centrée sur les mémoires de Master. *In fine*, il ressort des entretiens que ni la commission de la recherche, ni le laboratoire ne se reconnaissent dans le rapport d'autoévaluation, lorsqu'il décrit une « recherche unique, ouverte, non spécialisée »³⁴. **Le comité recommande de considérer les orientations arrêtées par le Léav, unique laboratoire de l'Ensa-V, comme le fondement de la stratégie de recherche de l'établissement.**

L'école ne semble pas avoir compris par ailleurs la référence du rapport d'auto-évaluation concernant la « politique de ressources humaines pour affirmer son identité »³⁵. En effet, la commission de la recherche n'intervient pas pour définir les profils des enseignants-chercheurs à recruter et, d'une manière générale, est peu valorisée. La qualification des enseignants est mesurée à l'aune « de leur pratique régulière du métier d'architecte en se confrontant au marché, [...] et de leur métier d'enseignant en se confrontant aux étudiants », mais pas de leur pratique scientifique (page 31 du contrat). **Le comité recommande de construire une trajectoire de recrutement des enseignants-chercheurs qui permette de conforter et de développer la recherche au sein de l'école (docteurs, HDR).**

Le comité observe en outre que le rapport d'autoévaluation met en évidence une définition peu précise de ce que recouvre les activités de recherche. Ce constat se confirme au niveau du laboratoire LEAV, dont l'école est tutelle³⁶. Par conséquent, les réussites mises en lumière dans le rapport d'autoévaluation relèvent en réalité de la diffusion de la culture architecturale, voire de la pédagogie (comme le projet Ressources³⁷), mais ne portent pas sur des activités proprement scientifiques³⁸. Le « doctorat par le projet » n'y est pas défini non plus. Les doctorants en proposent une définition pragmatique : il s'agit pour eux d'une recherche « classique » ayant un terrain de recherche comme « champ d'application », une pratique de terrain plus concrète que dans le cadre des thèses Cifre, et dont la finalité est différente. Cette recherche revêtirait donc un aspect prospectif, voire expérimental, au-delà de l'« ici et maintenant »³⁹. **Le comité invite le laboratoire à se saisir de cette première tentative de définition pour poursuivre l'élaboration d'une vision partagée, et partageable.**

Enfin, s'agissant de la gouvernance de la recherche, la question se pose dans les Ensa qui n'ont qu'un seul laboratoire du risque de doublon entre la commission de la recherche et le conseil du laboratoire. À l'Ensa-V, les deux instances comptent près des deux tiers d'élus en commun. Toutefois, les rôles sont bien définis et leurs travaux sont ainsi complémentaires.

En conclusion, le comité recommande à l'école de faire de la recherche le second pilier de sa stratégie au côté de la formation, conformément aux missions confiées aux Ensa, et de porter avec la même vigueur tous les types de recherche conduite en son sein.

³² Rapport d'autoévaluation, page 26.

³³ 0 recettes Recherche dans la lissse budgétaire 2024.

³⁴ Rapport d'autoévaluation, page 37.

³⁵ Rapport d'autoévaluation, page 19.

³⁶ Rapport d'évaluation du LEAV publié le 09/07/2025 : « le rapport ne permet pas d'évaluer combien de ces produits rentrent dans les publications académiques à comité de lecture et, malgré une amélioration significative par rapport à l'évaluation précédente, une plus grande rigueur dans la présentation des produits de la recherche permettrait de conforter la dynamique scientifique de l'unité. »

³⁷ Réponse à l'appel à projet « Hybridation des formations de l'enseignement supérieur ».

³⁸ Rapport d'évaluation du LEAV publié le 09/07/2025 (document publié après la visite sur site) : « Les articles sont publiés dans des revues nationales (CRAUP, Risques Urbains), mais leur nombre est peu significatif par rapport aux publications dans des ouvrages qui ne sont pas à comité de lecture. Globalement, le rapport d'autoévaluation est assez peu précis sur le type de production scientifique et sur la présence ou non de comité de lecture pour les supports de publications choisis. Des participations à des programmes de recherche collectifs sont parfois faussement présentés comme des publications. »

³⁹ Entretien avec le panel de doctorants.

3/ L'absence d'une démarche d'ensemble relative à la Responsabilité sociétale et environnementale (RSE) malgré l'affichage d'une ambition forte sur les transitions.

Malgré son ambition affichée d'affronter les enjeux de transition, l'école ne s'est pas dotée d'une démarche transversale de responsabilité sociétale et environnementale (RSE). Les références du rapport d'autoévaluation relatives à cette démarche ne sont pas traitées. Les contenus pédagogiques abordent pourtant des enjeux de transition au sein de la discipline architecturale. Du côté de la recherche, le laboratoire n'ayant pas de thème propre, il est difficile de mesurer sa manière de traiter ces mêmes enjeux.

Si l'école a mis en place des actions orientées vers le déploiement d'une « administration responsable » (achats, économies d'énergie, etc.), elle n'a pas présenté dans son dossier d'autoévaluation de plan « égalité/diversité ».

Trois sujets méritent au minimum l'attention de l'école : la parité femme/homme au sein du corps enseignant par champ et par statut, le dispositif de signalement qui, parce qu'il est entièrement internalisé⁴⁰, peut se révéler inopérant dans un établissement de petite taille (notamment concernant les problèmes relatifs à l'anonymat et aux représailles), et enfin la gouvernance horizontale (par exemple un conseil des transitions).

En raison de sa dimension transversale et de son animation ouverte, la RSE constitue un outil puissant de transformation pour répondre aux enjeux de transition. Sur ce sujet particulier, un travail en lien avec l'université est une option pertinente à envisager. **Le comité recommande à l'école de bâtir une démarche complète de RSE qui traduise son ambition en matière de transition, en relation avec l'université afin de l'inscrire dans le cadre déjà construit par l'ESR.**

4/ Un pilotage informel fortement incarné par la direction sortante, qui peut s'avérer fragile

L'école priviliege un mode de fonctionnement informel que cache mal le recours à une prétendue « culture du projet ». Si la période actuelle est plutôt faste pour l'établissement, notamment grâce à un projet d'école fédérateur, une sérénité retrouvée, et des moyens à la hauteur des ambitions, son pilotage paraît fragile. Les lieux de régulation et les raisons d'arbitrer sont certes rares mais ils ne font pas l'objet de dispositifs adaptés et formalisés. **Le comité recommande de formaliser des processus et des procédures pour mettre en place des dispositifs d'arbitrage et de régulation.**

Le pilotage « par le projet » revendiqué par la direction a indéniablement permis à l'école de se développer (formations et partenariats). Toutefois, il a conduit à un affaiblissement des instances, qui sont peu placées aujourd'hui en position de stratégies, et qui ne s'intéressent guère aux questions liées aux moyens. Les décisions stratégiques pour l'établissement sont en effet prises par un noyau réduit à quelques personnes. Cette situation porte un risque de fragilisation en cas de départ d'un de ces trop peu nombreux décideurs clés.

Mettant en avant la taille modeste de l'établissement et la dynamique de projet, la direction plébiscite le recours à « l'informel ». En effet, selon les propos recueillis par le comité lors des entretiens, les élus du CA informent leurs mandants « principalement dans les couloirs » et en discutant avec les étudiants pendant les cours⁴¹. En outre, l'administration de l'école propose peu de comités des usagers, préférant elle aussi les « retours au quotidien, en proximité »⁴². Au regard de tous ces éléments, le comité constate que les rôles ne sont pas toujours clairement identifiés. La vie étudiante repose uniquement sur « deux ou trois personnes de l'administration qui jouent un rôle de relais », sans qu'elles apparaissent dans l'organigramme pour cette mission⁴³. Les conditions de travail sont discutées directement avec les représentants syndicaux dans le bureau du directeur.

⁴⁰ Le ministère de la Culture a fait appel à un prestataire extérieur pour se doter d'un dispositif de signalement.

⁴¹ Entretien avec le conseil d'administration.

⁴² Entretien avec la direction de la communication.

⁴³ Entretiens.

S'agissant de la formation, le cadre n'est pas plus formalisé. Par exemple, les enseignements en anglais reposent sur le bilinguisme de certains enseignants déjà présents dans l'école, sans que cela relève d'une stratégie clairement explicitée dans le rapport d'autoévaluation (trajectoire de recrutement des enseignants-recherateurs)⁴⁴. Si les enseignants partent, ou s'ils choisissent de modifier leurs charges d'enseignement, les cours d'anglais disparaîtront.

Si « l'échelle de l'école permet de trouver les outils pour se parler »⁴⁵, il n'en reste pas moins que la gouvernance repose sur des textes précisant les prérogatives de chacun afin d'assurer la co-construction, la transparence et le partage des actions engagées. Le comité reconnaît que le temps administratif n'est pas toujours compatible avec la dynamique de projet et que le cadre réglementaire qui s'impose aux établissements publics peut manquer de souplesse. Pour autant, la mise en œuvre du projet ne peut justifier, d'un point de vue déontologique et réglementaire, certaines pratiques informelles (exemples du déplafonnement des contrats des intervenants extérieurs, des ouvertures de postes de titulaires « fléchées » en fonction des compétences des maîtres de conférences associés déjà présents dans l'école, du protocole de 2017 qui n'est pas suivi par l'école⁴⁶).

Ainsi la « culture du projet » présente d'indéniables limites que le départ du directeur en poste de 2016 à 2024 invite à analyser sous la forme d'un bilan. Par conséquent, se pose la question centrale de l'avenir de cette culture au sein de l'école. En effet, même si un établissement forme au projet en architecture et se définit par celui-ci, il n'a pas vocation à être constamment « en projet ». Il doit évoluer vers un « régime de croisière » où chacun pourra trouver sa place et son rythme.

⁴⁴ Rapport d'autoévaluation, page 25.

⁴⁵ Entretiens.

⁴⁶ Entretien avec le panel « administration : finances, RH, SI, immobilier ».

RAPPORT D'ÉVALUATION DU DIPLÔME D'ÉTUDES EN ARCHITECTURE (DEEA)

Établissement

École nationale supérieure d'architecture de Versailles

1/ Présentation de la formation

L'école nationale supérieure d'architecture de Versailles (Ensa-V) délivre un Diplôme d'études en architecture (DEEA) conférant le grade de licence en trois années correspondant à 2 296 heures encadrées. Ce premier cycle accueille 528 étudiants en 2022-2023. L'équipe pédagogique est composée de 146 enseignants dont 104 professionnels extérieurs.

Une première année commune « art, paysage, architecture » avec l'école nationale supérieure de paysage (ENSP) de Versailles et avec l'école nationale supérieure d'arts de Paris Cergy (ENSAPC) accueille 25 étudiants. Un double cursus architecte-ingénieur en six ans compte 21 étudiants, en partenariat avec CY Tech, l'école d'ingénieurs de CY Cergy Paris Université.

2/ Analyse globale

Le Diplôme d'études en architecture (DEEA), conférant le grade de licence, a été restructuré en profondeur et a ainsi gagné en clarté et en progressivité. L'école défend le principe d'une offre de formation caractérisée par l'interdisciplinarité. La sélection des étudiants primo-entrants est fondée sur une lecture de tous les dossiers reçus par l'intermédiaire de ParcourSup, sans recours à une quelconque aide au classement. L'école se veut ainsi « très ouverte », nonobstant la forte pression à l'entrée commune à toutes les écoles nationales supérieures d'architecture (Ensa). Le DEEA n'est pas envisagé du point de vue de ses débouchés en dehors du Diplôme d'État d'architecte (DEA). Le suivi de l'insertion professionnelle n'est pas réellement assuré, comme dans beaucoup d'Ensa qui exploitent uniquement les enquêtes nationales menées par le ministère de la Culture, sans constituer un réseau d'anciens et suivre leur devenir. En matière d'autoévaluation, le comité relève que le rapport d'autoévaluation de la formation dessine un portrait global des orientations et de l'organisation pédagogique de la formation sur un principe plus descriptif que critique. Ce choix reflète la priorité donnée par l'école à l'enseignement et à ses contenus : le rapport est par conséquent inégalement investi selon les thématiques.

La formation est fortement et clairement axée sur le projet, portée par une culture professionnelle de praticiens commune à une majorité des enseignants. L'école entend en effet « former au projet pour embrasser les enjeux de transition ». Elle assoit ainsi son projet pédagogique sur son ambition de former des étudiants à répondre aux questions « d'habitabilité du monde, de transition écologique des milieux habités, de révolution numérique et des relations entre le vivant et l'architecture ». Pour répondre à ces enjeux, les enseignements de tous les champs de la formation ont évolué pour intégrer les questions liées aux transitions, avec un traitement multidisciplinaire et non compartimenté des enjeux environnementaux et sociaux. De nouveaux cursus partenariaux sont venus enrichir l'offre : une première année commune « art, paysage, architecture » avec l'ENSP de Versailles et l'ENSAPC, un double cursus architecte/ingénieur avec CY Tech.

L'organisation pédagogique du DEEA a été revue en profondeur durant la période de référence afin de mieux structurer les enseignements et de considérer davantage la problématique des rythmes étudiants. Cette nouvelle maquette et les modalités de sa mise en œuvre sont clairement explicitées dans le livret des études. La mise en place d'un conseil de perfectionnement devrait permettre de suivre, et de poursuivre, ces améliorations. Les modalités pédagogiques couvrent le même spectre que dans la plupart des Ensa (cours magistraux, travaux dirigés, studios de projet), mais celles propres à l'enseignement du projet sont également diversifiées : enseignements du projet sur des temps longs et courts (studios), expériences de l'échelle 1 (Biennale d'architecture et de paysage - Bap !, projet de pavillon pour Archifolies, atelier du Limousin), fabrication numérique (Fablab).

Les taux de réussite au cours du DEEA sont très élevés : 96 % des étudiants obtiennent le grade licence en trois ou quatre ans. Il y a peu d'échecs en première année (taux moyen de passage de la 1^{re} à la 2^e année de 93 %). La pression importante à l'entrée des Ensa et la qualité de la sélection exercée peuvent expliquer, au moins partiellement, cette réussite.

Conformément au choix de l'école, le DEEA est peu ouvert à l'international, les mobilités sortantes étant concentrées dans la première année du grade master. Pour préparer à cette mobilité, rendue possible par de nombreuses conventions avec des établissements étrangers, un enseignement de langue anglaise couvre les six semestres du cursus. Le choix d'enseigner plutôt en langues étrangères des enseignements de spécialité permettrait d'intégrer celles-ci d'une façon plus efficiente. Un parcours en anglais offrirait ainsi un cadre d'accueil pour les étudiants étrangers et une préparation efficace à la mobilité.

L'adossement à la recherche est limité au cours du premier cycle. L'école considère comme une fatalité que les enseignants du domaine architectural développant une recherche académique interviennent « plutôt » en cycle master. C'est en fait un choix d'école qui ne doit pas être inéluctable. Le comité d'experts constate cependant que le rapport d'étude de fin de 1^{er} cycle est construit sous une forme qui s'apparente à une première initiation à la recherche (10 heures).

La cohérence pédagogique du cursus n'est pas encore aboutie notamment en termes d'approche par compétences ou de structuration des unités d'enseignement. Chaque enseignement affiche la définition des « compétences à atteindre, modalités de contrôle continu (MCC) et valorisation », comme en atteste le livret des études, mais ce premier pas reste fragile, confondant compétences et acquis d'apprentissage. Il n'existe pas de référentiel permettant de construire, vérifier et partager la maquette pédagogique du cycle. Celui-ci devra être construit sur la base des nouvelles fiches RNCP qui ont été publiées en 2024. Le comité relève également des discontinuités dans certains enseignements : par exemple les outils numériques en semestres 1 et 3 uniquement, le crédit ECTS libre qui n'apparaît qu'au 1^{er} semestre de la première année. La composition des unités d'enseignement (UE) et l'équilibre entre ces dernières sont notamment incohérents d'un semestre à l'autre : les premières et deuxièmes années sont structurées sur une base de cinq UE, quand la troisième année ne dispose que de deux UE qui perdent ainsi leur cohérence. L'UE « projet » pèse pour 14 crédits ECTS sur 30 en 1^{re} et 2^e année, 19 crédits ECTS sur 30 en 3^e année, ce qui laisse peu de place aux « disciplines associées ». Enfin, certaines UE dérogent au principe de l'arrêté de 2005 sur la pluralité des modes d'enseignements qui doivent composer une unité d'enseignement.

Malgré quelques cours consacrés à la compréhension de l'environnement professionnel (droit, droit de l'urbanisme, méthodologie du projet) et deux stages, dont un de quatre semaines pour la première pratique, le DEEA compte peu de dispositifs de professionnalisation. Les stages notamment sont très peu investis de ce point de vue (suivi, valorisation, retour d'expérience des étudiants). Les débouchés à l'issue de ce premier cycle se limitent à la poursuite en DEA, comme dans toutes les Ensa.

Le processus d'évaluation des enseignements est inopérant. Le taux de réponse est faible (environ 30 %) et en baisse. Ce biais de représentativité de l'évaluation des enseignements par les étudiants s'ajoute à un traitement peu formalisé des retours, entre le libre arbitre des enseignants et le réglage discuté réglage discuté au sein de la Commission des formations et de la vie étudiante, entité complémentaire des instances officielles.

3/ Conclusion

| Points forts | Points faibles |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> Une maquette pédagogique du DEEA revue en profondeur, tant dans l'articulation des contenus pédagogiques que dans la prise en compte du rythme étudiant ; Un enseignement du projet défini comme le « cœur du réacteur » ; Un traitement multidisciplinaire des enjeux environnementaux et sociétaux ; De nouveaux cursus à forte valeur ajoutée (Art, paysage, architecture [APA], double cursus architecte-ingénieur). | <ul style="list-style-type: none"> Un principe de disciplines « associées » relevant d'une sémantique imprécise qui nuit à la compréhension du projet pédagogique ; Un programme pédagogique binaire : le projet et les disciplines associées ; Un adossement à la recherche sous-évalué et sous-considéré en premier cycle ; Une prise en compte encore faible des attendus d'une démarche compétences ; Une procédure fragile d'évaluation des enseignements par les étudiants en matière de retours et de traitement ; Peu d'investissement de la pédagogie sur les sujets professionnels, notamment le suivi des stages ; |

| | |
|---|--|
| | <ul style="list-style-type: none"> • Un manque d'enseignements produits en anglais pour construire un parcours spécifique favorisant l'ouverture à l'international. |
| Recommandations | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Remettre en question la sémantique des « disciplines associées », à des fins de clarification voire d'évolution de l'organisation des unités d'enseignement. • Sur la base de la nouvelle maquette pédagogique du DEEA, expliciter et conforter la place de la recherche et son initiation (rapport d'étude, apports aux enseignements de projet). • Engager un travail de fond pour acculturer l'école aux codes de l'ESR en matière de structuration pédagogique (approche par compétences, référentiel de compétences). • Engager un travail de fond sur l'évaluation des enseignements par les étudiants avec pour objectifs d'obtenir des retours fiables et exploitables, et de formaliser un traitement transparent et efficient, en impliquant notamment les étudiants. • Consolider le potentiel de professionnalisation : suivi des stages, articulation des enseignements existants, identification de débouchés en fin de grade licence (facilitation de reconnaissance d'équivalence avec certains établissements). • Ouvrir un parcours en anglais pour faciliter l'accueil d'étudiants étrangers et améliorer la préparation des mobilités sortantes. | |

4/ Avis d'accréditation

Favorable avec recommandations :

- Valoriser l'initiation à la recherche dès le Diplôme d'études en architecture.
- Mettre en place l'évaluation des enseignements par les étudiants.
- Mettre en œuvre une approche par compétences.

RAPPORT D'ÉVALUATION DU DIPLÔME D'ÉTAT D'ARCHITECTE (DEA)

Établissement

École nationale supérieure d'architecture de Versailles

1/ Présentation de la formation

L'école nationale supérieure d'architecture de Versailles (Ensa-V) délivre un Diplôme d'État d'architecte (DEA) conférant le grade de master en deux années correspondant à 778 heures encadrées. Ce deuxième cycle accueille 423 étudiants en 2022-2023. L'équipe pédagogique est constituée de 104 enseignants, dont 53 professionnels extérieurs.

Un double cursus architecte-ingénieur en six ans compte 21 étudiants, en partenariat avec CY Tech, l'école d'ingénieurs de CY Cergy Paris Université. Un double master international Ecological Urbanism permet d'obtenir le diplôme d'urbanisme de l'université de Tongji en Chine en sus du DEA.

2/ Analyse globale

Le cycle menant au DEA conférant le grade de master apparaît comme un ensemble foisonnant. La politique de l'école est orientée vers cet horizon du DEA, mais le 2^e cycle semble très peu structuré et se lit essentiellement comme un catalogue de choix d'ateliers. Il est difficile d'identifier une vision pédagogique construite, car il est présupposé que les compétences sont acquises en 1^{er} cycle. Le DEA de l'Ensa-V est d'ailleurs peu attractif au niveau des transferts entrants d'étudiants venant d'autres Ensa. En matière d'autoévaluation, le rapport d'autoévaluation dresse un portrait global des orientations et de l'organisation pédagogique de la formation, en s'appuyant principalement sur des exemples descriptifs. Ce choix reflète la priorité donnée par l'école à l'enseignement et ses contenus : le rapport est par conséquent inégalement investi selon les thématiques.

L'offre de formation est fortement centrée sur le projet, portée par une culture professionnelle de praticiens commune à une majorité des enseignants. Le projet représente ainsi de 16 à 22 crédits ECTS par semestre. L'exercice de la maîtrise d'œuvre est, de fait, envisagé comme le débouché privilégié. L'école cherche à « former au projet pour embrasser les enjeux de transition ». Elle assoit ainsi son projet pédagogique sur son ambition de former des étudiants à répondre aux questions « d'habitabilité du monde, de transition écologique des milieux habités, de révolution numérique et des relations entre le vivant et l'architecture ». Lors de la visite sur site, l'école a précisé qu'elle ne forme ni des auteurs, ni des professionnels, mais « des personnalités ».

Durant la période concernée, l'école montre un dynamisme réel dans la diversification de son offre de formation. Elle a ouvert une formation en alternance que le dossier d'autoévaluation évoque brièvement : montage pédagogique, relations école/agences, attractivité, etc. Elle a également mis en place, comme dans d'autres Ensa, un double cursus architecte-ingénieur en six ans avec CY Alliance (école d'ingénieurs CY Tech) dont les acteurs louent l'hybridation pédagogique réelle. Le double diplôme Ecological Urbanism avec l'université de Tongji perdure également. Enfin, l'Ensa-V a ouvert un mastère consacré aux transformations écologiques des constructions du XXe siècle (TEC XX).

Malgré la richesse des sujets, en prise avec les enjeux sociaux et environnementaux, le programme du DEA s'apparente davantage à une grille d'enseignements plus qu'il ne témoigne d'un projet pédagogique. Les trois premiers semestres du cycle proposent un parcours à la carte, à partir d'un choix pléthorique d'ateliers accessibles indifféremment aux étudiants de première et de deuxième année de DEA. Les enseignements relatifs à la rédaction du mémoire se développent en parallèle, sans relation avec les ateliers de projet. Quelques enseignements de tronc commun, concernant la culture urbaine et constructive, le droit ou la professionnalisation, complètent la grille. La profusion thématique et pédagogique déployée dans le cycle, cumulée au brassage des étudiants, les parcours construits librement entre les studios de projet (« P45 »), est certainement favorable à des échanges intenses et stimulants entre étudiants et enseignants. Toutefois, ce système rend impossible la mise en place de la progressivité des enseignements et le tracé de parcours étudiants dans la perspective d'un projet professionnel. Le dispositif nécessite, comme il a été fait pour le cycle DEEA, une refonte et une clarification, pour faire de la somme de ces enseignements indépendants un véritable projet pédagogique. Il ressort des entretiens (avec le conseil d'administration, la commission des formations et de la vie étudiante et avec un panel d'enseignants) un consensus sur ce travail à entreprendre, ce qui est un bon signal pour la prochaine période.

Le semestre du projet de fin d'études avec son encadrement individualisé est dérogatoire par rapport aux arrêtés de 2005. Il reprend le processus du diplôme d'avant la réforme du projet de fin d'études (PFE) de 2005. Au dernier semestre, il n'y a plus de temps d'atelier, l'étudiant choisit un directeur d'études pour son PFE (10 h/étudiant) et s'engage dans un parcours alors essentiellement solitaire. La maquette de ce semestre n'est pas conforme aux textes, avec un total de 22 crédits ECTS pour le PFE, totalisant 528 h de travail au lieu d'environ 200 h, la soutenance devant le jury doit être distincte et valoir 10 crédits ECTS. Au-delà de ce seul semestre 10, la maquette du DEA déroge aux textes : huit unités d'enseignement sur les 11 comprises dans le cycle ne comptent qu'un seul enseignement, et l'ECTS libre n'apparaît pas.

L'ouverture à l'international est encore déséquilibrée, mais le comité a bien constaté une trajectoire d'amélioration. Les mobilités sortantes se concentrent en 1^{re} année (50 % d'une promotion). Les conventions d'échanges sont nombreuses pour permettre d'atteindre un tel taux, et couvrent des destinations variées sur les quatre continents. Pour compléter sa démarche d'internationalisation, la formation propose un parcours dispensé en anglais qui est attractif (une quarantaine d'étudiants), mais celle-ci repose sur des bases fragiles, car le bilinguisme des enseignants est le fruit d'une opportunité de fait, plus que le résultat d'une stratégie de recrutement. Il est probable que l'absence de définition et d'identité de l'offre du DEA ne contribue pas à une visibilité de l'école et à l'attractivité de son deuxième cycle pour les transferts entre les Ensa.

Comme cela était déjà pointé par le Hcéres en 2019, l'adossement à la recherche demeure un objectif trop partiel. La commission de la recherche a reformulé les cinq axes transversaux censés irriguer la formation, mais cela reste à construire dans l'offre pédagogique. La formation considère que le mémoire est une réelle initiation à la recherche. Elle se donne pour objectif de passer de cinq PFE « mention recherche » par an à quinze. Sur ce point, la recommandation du Hcéres concernant l'encadrement a été suivie d'effet par la mobilisation d'enseignants titulaires de l'habilitation à diriger des recherches dans les jurys. Paradoxalement, alors que le laboratoire LéaV accueille une trentaine de doctorants, les diplômés (ADE) de l'Ensa-V ne semblent pas poursuivre en doctorat. Le comité émet l'hypothèse que ceci est la conséquence d'un enseignement dont la maîtrise d'œuvre reste l'unique horizon.

Le dossier d'auto-évaluation est faible sur les sujets d'alignement pédagogique, d'approche-programme et d'approche par compétences. Le Hcéres recommandait pourtant déjà en 2019 de veiller à l'homogénéité et à la cohérence des évaluations et des acquis entre les différents types d'enseignement au niveau du DEA. Force est de constater qu'il n'existe toujours pas de référentiel permettant de construire, de vérifier et de partager la maquette pédagogique du cycle. Celui-ci peut désormais être construit sur la base des nouvelles fiches RNCP qui sont parues courant 2024.

Malgré l'orientation du cycle, les enseignements relatifs à la professionnalisation sont peu présents au cours du DEA (six crédits ECTS). Les étudiants sont par ailleurs vivement incités à effectuer un stage long avant de s'engager dans le PFE. Cependant, la politique de suivi des stages n'est jamais énoncée (suivi, valorisation, retour d'expérience des étudiants). Il n'est pas précisé si cette incitation à s'engager dans des stages longs se fait par le moyen d'une césure ou d'un allongement volontaire, mais implicite de la durée des études. Si le pourcentage de réussite est courant (89 %), l'école devrait se pencher sur ses indicateurs pour s'assurer de la faisabilité, pour tous les étudiants dont c'est le projet, d'une diplomation en deux ans.

Le processus d'évaluation des enseignements est totalement inopérant. Le taux de réponse est très faible (environ 12 %). Ce biais de représentativité de l'évaluation des enseignements par les étudiants s'ajoute à un traitement peu formalisé des retours, entre le libre arbitre des enseignants et le réglage discuté au sein du conseil de la vie étudiante, entité complémentaire des instances officielles.

3/ Conclusion

| Points forts | Points faibles |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none">Une offre de formation diversifiée : double cursus architecte-ingénieur, alternance, post-diplômes ;Des contenus en prise avec les enjeux actuels de l'architecture à l'heure des transitions ;Des parcours au choix, individualisés ; | <ul style="list-style-type: none">Une maquette pédagogique peu structurée, sans projet, sans domaines d'études et sans thématiques ;Des parcours individualisés « à la carte » sans dispositions permettant d'assurer l'acquisition des compétences attendues ; |

| | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Un livret des études détaillé et précis ; • Une réelle ouverture à l'international. | <ul style="list-style-type: none"> • Un adossement à la recherche aussi peu valorisé que visible ; • Un manque apparent de transversalité entre le mémoire d'initiation à la recherche et le projet de fin d'études ; • Un semestre de projet de fin d'études qui déroge aux arrêtés ; • Une évaluation des enseignements inopérante. |
|--|---|

Recommandations

- Engager une refonte du cycle en profondeur, en s'appuyant sur les cinq thématiques élaborées par la commission Recherche, pour en faire un projet pédagogique cohérent et partagé.
- Structurer la maquette pédagogique en intégrant une progressivité des apprentissages, une clarification des attendus en 1^{re} et en 2^e années, un niveau de sortie homogène.
- Conforter l'adossement à la recherche.
- Identifier les connexions thématiques et théoriques entre les enseignements de mémoire et de projet.
- Revoir la maquette du dernier semestre qui n'est pas conforme aux textes.
- Engager un travail de fond sur l'évaluation des enseignements par les étudiants avec pour objectifs d'obtenir des retours fiables et exploitables, et également de formaliser un traitement transparent et efficient, en impliquant toute la communauté étudiante.

4/ Avis d'accréditation

Favorable avec recommandations :

- Engager de façon prioritaire la refonte de la maquette pédagogique et des modalités de sa mise en œuvre, jusqu'au projet de fin d'études.
- Renforcer l'adossement de la formation à la recherche.
- Mettre en œuvre l'évaluation des enseignements par les étudiants.

Table des matières

| | |
|--|-----------|
| Messages-clés de l'évaluation | 3 |
| Présentation de l'établissement..... | 5 |
| 1/ Caractérisation de l'établissement et de son territoire | 5 |
| 2/ Recommandations de la précédente évaluation (rapport publié en novembre 2019) | |
| 6 | |
| 3/ Rapport d'autoévaluation et visite de l'établissement | 7 |
| Avis développé de l'établissement..... | 10 |
| 1/ Forces..... | 10 |
| 1/ Une école fédérée autour « d'une culture du projet »..... | 10 |
| 2/ Une offre de formation qui vise l'insertion professionnelle, mais qui reste à actualiser pour le deuxième cycle..... | 10 |
| 3/ Une école en phase avec les enjeux contemporains de l'architecture..... | 11 |
| 4/ Une école ancrée localement et pleinement actrice du débat national dans le champ de l'architecture..... | 12 |
| 5/ Une administration compétente et efficiente..... | 13 |
| 2/ Faiblesses principales..... | 14 |
| 1/ Un dialogue à renouer entre les représentants des étudiants et l'école | 14 |
| 2/ Une place insuffisante accordée à la recherche | 16 |
| 3/ L'absence d'une démarche d'ensemble relative à la Responsabilité sociétale et environnementale (RSE) malgré l'affichage d'une ambition forte sur les transitions..... | 18 |
| 4/ Un pilotage informel fortement incarné par la direction sortante, qui peut s'avérer fragile | 18 |
| RAPPORT D'ÉVALUATION DU DIPLÔME D'ÉTUDES EN ARCHITECTURE (DEEA) | 20 |
| 1/ Présentation de la formation..... | 20 |
| 2/ Analyse globale | 20 |
| 3/ Conclusion..... | 21 |
| 4/ Avis d'accréditation..... | 22 |
| RAPPORT D'ÉVALUATION DU DIPLÔME D'ÉTAT D'ARCHITECTE (DEA)..... | 23 |
| 1/ Présentation de la formation..... | 23 |
| 2/ Analyse globale | 23 |
| 3/ Conclusion..... | 24 |
| 4/ Avis d'accréditation..... | 25 |

| | |
|---|-----------|
| Table des matières | 26 |
| Observations du directeur de l'école nationale supérieure d'architecture de Versailles | 28 |
| Organisation de l'évaluation..... | 32 |

Observations du directeur de l'école nationale supérieure d'architecture de Versailles

École nationale supérieure d'architecture Versailles

5 avenue de Sceaux, 78000 Versailles
T. +33 (0)1 39 07 40 00
ensav@versailles.archi.fr
versailles.archi.fr

Le 03/12/2025

A l'attention de la Présidente
du Haut Conseil de l'évaluation de la
recherche et de l'enseignement supérieur
19 rue Poissonnière
75002 Paris

N/Réf : 005/25/NDB/AL/ST

Objet : observations du directeur

Madame la Présidente,

L'École nationale supérieure d'architecture de Versailles tient à adresser ses remerciements au comité d'experts, à sa présidente Madame Marie Wozniak, ainsi qu'aux conseillers et chargés de projet du HCERES pour la qualité du travail accompli tout au long du processus d'évaluation.

Conformément à la procédure mise en place par le HCERES, l'école a transmis au comité un ensemble d'observations et de corrections factuelles sous la forme d'un document d'une quinzaine de pages envoyé le 6 octobre 2025, à la suite de la réception du rapport provisoire. Néanmoins, quelques erreurs pourtant signalées demeurent dans le rapport. Certains points, en outre, nous semblent reposer sur des interprétations partielles ou des données inexactes et méritent quelques précisions.

Nos principales observations sont listées ci-dessous et organisées selon quatre thématiques : Gouvernance, Étudiants, Recherche et Formation.

Gouvernance

En premier lieu, la recommandation visant à « progresser en matière de dialogue social » (p.3) nous interpelle, dans la mesure où le rapport souligne par ailleurs – et dans la même page - la « sérénité retrouvée avec le personnel ». De même, la mention selon laquelle la recommandation antérieure (« Maintenir le dialogue social, bien formaliser et sécuriser le suivi des décisions ») n'aurait été que partiellement suivie d'effet (p.11) ne reflète pas la réalité : les sujets et décisions en matière sociale sont systématiquement documentés et suivis, notamment via la grille de suivi du CSA et de sa formation spécialisée, comme expliqué dans nos premières remarques.

De même, la préparation des sujets avec les syndicats en amont des instances est conforme à l'esprit des textes instituant les instances sociales : ce dialogue préliminaire et non « informel » avec les représentants du personnel contribue à une bonne gestion du dialogue social. Il vient compléter la réunion régulière des instances, le suivi formel des actions à mener et des tableaux de bord qui en rendent compte, conformément aux strictes obligations réglementaires.

Enfin, nous veillerons assurément à garder la bonne qualité de dialogue social que nous avons atteinte conformément aux recommandations du comité.

Page 4, le comité recommande de mieux définir la place des instances au sein de l'école, or les instances sont d'ores et déjà investies de l'intégralité de leurs missions statutaires : les présidents fixent ordres du jour, calendrier et orientations à prendre. Aucune censure ou réserve n'est pratiquée par la direction qui encourage l'ouverture de réflexions et propose des chantiers en fonction des sujets nationaux.

Par ailleurs, certaines formulations évoquant un « pilotage informel » ou des interprétations divergentes des textes selon les services ne semblent pas étayées par des éléments objectifs et l'école dans son ensemble ne se reconnaît pas dans cette description. A titre d'exemple, une dizaine de procédures sensibles (achats, recrutements, etc.) sont formalisées, mises à jour et accessibles à tous. L'école reconnaît toutefois l'intérêt de renforcer la communication interne et l'animation des équipes administratives, ce qui constitue un axe d'amélioration constant.

Pour autant, il nous semble exagéré de signifier que le pouvoir est exercé au sein de l'ENSA Versailles par 4 personnes (constituant le codir) qui concentrent les décisions et excluent le reste de l'encadrement de l'établissement. Il convient à ce propos de rappeler la taille de l'équipe ATS de l'établissement (57 PP), la délégation de signature donnée aux dix chefs de service, les réunions bimensuelles de coordination de l'ensemble de l'encadrement et les réunions bisannuelles plénières des ATS...

Par ailleurs, s'agissant des recrutements, nous souhaitons souligner que les profils de postes sont établis en fonction des besoins pédagogiques et scientifiques ; ils ne ciblent pas des personnes mais des compétences répondant aux besoins de l'établissement. Si le départ d'associés peut générer des besoins, il est inexact d'affirmer que les postes de titulaires seraient « fléchés » en fonction des compétences des maîtres de conférences associés (p.19). Nous tenons également à rappeler que la composition des comités de sélection est régulière, que leur souveraineté est respectée et que les départs sont appliqués en cas de conflit d'intérêt. Les critères de sélection établis par le jury sont transparents et respectés et la procédure est encadrée : les recrutements n'ont donné lieu à aucun recours ou contentieux

Pour finir, l'école partage le constat du comité sur le besoin de renforcer ses liens avec ses partenaires universitaires et de s'inscrire davantage dans le paysage de l'ESR en répondant à ses enjeux.

Étudiants

Le rapport mentionne à plusieurs reprises (pp.8,14 et 15) que certains étudiants auraient été « écartés » du panel sur les instances. Nous réaffirmons qu'aucune volonté d'éloignement ou de restriction n'a existé : l'absence de certains élus était due à des stages ou des mobilités sortantes. Ainsi, confrontés au manque d'étudiants disponibles au moment de la visite du comité, l'école a pris la décision, acceptée par le HCERES, de concentrer la discussion avec les étudiants sur un temps dédié.

Concernant la consommation d'alcool par les étudiants (p.15), nous rappelons que des actions de prévention sont organisées chaque année en partenariat avec la médecine universitaire et que la décision de l'école d'interdire la consommation en ses murs, à l'exception de certains événements encadrés et autorisés par la direction, s'inscrit dans cette démarche de santé publique.

Quant au regret du comité que l'engagement étudiant ne soit pas valorisé (p.15), nous tenons à faire remarquer que cet engagement est valorisé par un ECTS libre dans le cadre de chaque année de formation comme mentionné dans la maquette pédagogique. Poursuivant ses efforts en faveur de la reconnaissance de l'engagement étudiant sous toutes ses formes, le Conseil pédagogique et scientifique a, de plus, validé en septembre 2025 une charte encadrant le Régime Spécial d'Études (RSE).

Plus généralement, il nous semble que le comité - faute de suffisamment d'étudiants disponibles - n'a pas pu avoir une image plus nuancée de la relation entre l'école et l'ensemble de ses étudiants, qui est généralement marquée par l'écoute et la concertation même si la direction peut être amenée à prendre des décisions qui ne sont pas conformes aux souhaits des étudiants.

Il est certain, en revanche, que les étudiants doivent être plus sollicités dans un certain nombre de réflexions en cours, comme celle sur l'évaluation des enseignements.

Formation

Concernant le taux de réussite en licence, le rapport indique 62% (p.5) alors que les données de ces dernières années révèlent un taux de réussite variant autour de 70 %. D'autre part, la remarque relative à un taux d'encadrement « particulièrement bas » par rapport aux autres ÉNSA (p.14) nous surprend, car nos indicateurs – confirmés par le ministère de tutelle – placent l'école dans la fourchette haute. Dans ces deux derniers cas, nous avons souhaité en vain être instruits de la méthode de calcul retenue par le comité.

Sur la transversalité des enseignements (p.10), il est également inexact de dire qu'elle « demeure dépendante » de la seule volonté des enseignants : elle est structurée par la direction des études et de la recherche en coordination étroite avec les équipes pédagogiques et le CPS.

Enfin, l'école remercie le comité de l'avoir alertée sur son emploi un peu rapide du terme « disciplines associées » sur lequel elle va réfléchir.

La mise en place d'une approche par compétences constitue également un axe de travail bien identifié par l'école, tout comme la remise à plat de l'évaluation des enseignements. Sur ce dernier point, un groupe de travail associant étudiants et enseignants sera prochainement mis en place, tout comme la présence des représentants de promotion dans la première partie des jurys de semestre dès cette année.

Recherche

Le comité considère qu'une place insuffisante est accordée à la recherche au sein de l'établissement. Nous souhaitons apporter des éléments de clarification et de contextualisation à cette observation. En effet, depuis plusieurs années, la Commission Recherche a initié et structuré plusieurs démarches significatives visant à renforcer la place de la recherche dans l'établissement :

- Création d'un parcours de Projet de Fin d'Études (PFE) mention Recherche, offrant aux étudiants une voie dédiée à l'initiation à la recherche.
- Structuration des séminaires de mémoire du master, en cohérence avec les axes du laboratoire, conférant à ces enseignements une dimension affirmée de recherche.
- Organisation annuelle d'une Journée de la Recherche, valorisant les travaux des étudiants, doctorants et enseignants-chercheurs.
- Accueil en novembre 2025 des Journées Nationales Doctorales en Architecture, événement national majeur.
- Élaboration de cinq thématiques structurantes pour le master, mandatée par le CPS, et reconnue par le comité dans ses recommandations comme base d'un projet pédagogique cohérent.

Par ailleurs, l'analyse du comité semble parfois en contradiction avec l'évaluation récente du LéaV, laboratoire de recherche de l'ENSA Versailles, qui a souligné :

- Sa vitalité scientifique,
- La diversité des publications dans des revues à comité de lecture,
- L'implication dans des manifestations scientifiques (colloques, congrès, symposiums),
- L'encadrement de plus de 30 doctorants, témoignant d'une activité de recherche soutenue.

L'interprétation selon laquelle la stratégie de recherche de l'école se résumerait à la « recherche par le projet » semble issue d'un biais lié aux entretiens. Cette vision ne reflète ni les orientations de la Commission Recherche ni celles du Conseil du laboratoire, qui veillent à un équilibre entre les approches et les écoles doctorales.

Toutefois, l'école prend bonne note de la recommandation du comité de faire de la recherche son deuxième pilier.

En ce sens, elle a déjà entrepris de renforcer son ancrage académique afin par exemple d'être plus en mesure de répondre à des appels à projet. Des recrutements ont été faits dans le domaine de l'appui à la recherche, et le recrutement d'un nouvel enseignant HDR a été lancé. Enfin, une définition commune du doctorat par le projet est en cours d'écriture au sein de la commission recherche.

En conclusion, l'école remercie le comité pour ses nombreuses recommandations, qui rejoignent des objectifs déjà engagés, tels que la refonte et la mise en conformité de la maquette pédagogique du Master.

Nous considérons ce rapport comme une opportunité précieuse pour poursuivre l'amélioration continue de nos pratiques et renforcer la qualité de notre formation et de notre gouvernance. L'école a déjà commencé à mettre en œuvre certaines des recommandations du HCERES ; elle ne manquera pas de poursuivre ses efforts.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de notre considération distinguée.

Nicolas DORVAL-BORY
Directeur

A handwritten signature in black ink, appearing to read "N. DORVAL-BORY". Below the signature is a circular official seal or stamp.

Signer ID: WTFI0XKX12...

Organisation de l'évaluation

La visite de l'évaluation de l'École nationale supérieure d'architecture de Versailles a eu lieu les 4 et 5 novembre 2024. Le comité était présidé par **Madame Marie Wozniak**, architecte urbaniste générale de l'État, membre de l'inspection générale de l'environnement et du développement durable, ancienne directrice de l'Ensa Grenoble.

Ont participé à cette évaluation :

- **Madame Nadège Bagard**, maîtresse de conférences TCPAU à l'Ensa Nancy, et architecte praticienne
- **Monsieur Gaspard Finck**, étudiant en Master à l'école urbaine de Paris
- **Madame Christèle Hoscar**, secrétaire générale de la DSDEN du Lot, ancienne secrétaire générale de l'INSA de Nantes

Madame Maryline Laplace, conseillère scientifique et **Monsieur François Andrieux**, conseiller scientifique, ainsi que **Madame Megan Wadriako** et **Madame Gaëlle Dequirez**, chargées de projet, représentaient le Hcéres.

L'évaluation porte sur l'état de l'établissement au moment où les expertises ont été réalisées.

On trouvera les CV des experts en se reportant à la Liste des experts ayant participé à une évaluation par le Hcéres à l'adresse URL <https://www.hceres.fr/fr/liste-des-experts-ayant-participe-une-evaluation>.

Évaluation des universités et des écoles
Évaluation des unités de recherche
Évaluation des formations
Évaluation des organismes nationaux de recherche
Évaluation et accréditation internationales



19 rue Poissonnière
75002 Paris, France
+33 1 89 97 44 00

